

une grande affiche imprimée ayant pour titre :

Comité central socialiste,
et pourtant 17 articles dont le premier était conçu en ces termes :

« La Commune est proclamée en France. »

Il est probable qu'on avait commandé cette affiche à l'imprimeur il y a un an, dans l'espoir du triomphe de la Commune de Paris. Mais le fait de son exhibition au lendemain des élections radicales n'en est pas moins significatif.

(Propagateur)

Un regrettable accident est arrivé, hier, dans la brasserie de M. Brulois, à Croix.

Un ouvrier, Jean-Baptiste Alinch, travaillait à une machine qui sert à broyer le grain, quand son tablier fut pris dans un des engrenages. Le malheureux ayant commis l'imprudence de vouloir le retirer, sa main gauche fut saisie et mutilée ainsi que l'avant-bras, et les médecins appelés pour lui donner des soins ont pratiqué l'amputation.

Cet infortuné est père de six enfants.

Le jury chargé, dans l'Académie de Douai, de constater l'aptitude des aspirants au brevet de capacité pour l'enseignement secondaire spécial, ouvrira à Douai, le mercredi 7 août prochain, à huit heures du matin, dans une des salles de l'Hôtel académique, sa deuxième session de l'année scolaire 1871-1872.

Les candidats devront adresser, avant le 25 juillet, à M. Sauvage, secrétaire du jury d'examen, leur acte de naissance, leurs diplômes ou brevets, et la consignation des droits (50 fr.)

La commission établie dans le département du Nord pour examiner les aspirants et aspirantes au brevet de capacité pour l'instruction primaire, ouvrira sa deuxième session de l'année 1872, le lundi 22 juillet prochain, à huit heures du matin, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à Douai.

L'ordre des examens est réglé ainsi qu'il suit :

1^o Aspirants. — Brevet simple, lundi 22 juillet. — Matières facultatives, jeudi 25 juillet.

(Les examens ne seront pas publics.)

2^o Aspirants. — Brevet simple, lundi 29 juillet.

— Matières facultatives, jeudi 1^{er} août.

(Les examens seront publics.)

Les aspirantes au certificat d'aptitude pour la surveillance des salles d'asile seront examinées à Lille, le lundi 3 août, par une commission spéciale.

Les aspirantes devront se faire inscrire au plus tard le samedi 22 juin, et les aspirants le samedi 29 du même mois, à la Préfecture, à Lille (secrétariat de l'inspection académique), et y déposer à l'appui de leur demande d'inscription les pièces d'usage.